



NUMÉRO	SUJET
<b>64-2021</b>	<b>Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Gérald Cretegy Frédéric Mani Daniel Rossellat</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Grand Genève, auquel est associée la Région de Nyon, a élaboré un projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération (PA4). Celui-ci sera validé par l'Assemblée, instance décisionnelle du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), lors de sa séance du 22 avril 2021. Les représentants de la Région de Nyon et l'ensemble des partenaires du GLCT seront amenés à signer la synthèse du PA4 le 3 juin 2021 avant que le document soit déposé à la Confédération le 15 juin.

## Contexte/Enjeux

### **Le Grand Genève et la politique fédérale des agglomérations**

Dans le cadre de la politique fédérale des agglomérations, un appel à projets est organisé tous les quatre ans. Les agglomérations suisses et transfrontalières peuvent ainsi déposer un projet présentant les grandes stratégies du développement territorial pour les prochaines décennies, et requérant des subventions pour la réalisation de leurs infrastructures de mobilité, principalement transports collectifs, mobilités douces et requalification d'axes. Après évaluation, la Confédération retient celles pertinentes pour un cofinancement et établit la hauteur de sa participation en fonction de la qualité du projet proposé (40% de cofinancement pour les précédentes générations). Des mesures d'urbanisation et environnementales (non cofinancées) font partie intégrante du projet pour garantir la cohérence du développement territorial.

Selon le plan directeur cantonal vaudois (PDCn), l'ensemble des communes du district de Nyon constituent la partie vaudoise du Grand Genève. Et, en tant que bureau d'agglomération, la Région de Nyon est impliquée sur le plan technique dans l'élaboration des projets d'agglomération. Elle est par ailleurs représentée dans les instances politiques du GLCT, disposant de trois voix sur 24.

L'implication de la Région de Nyon dans le projet d'agglomération assure non seulement un développement territorial coordonné avec les territoires voisins, mais permet également aux communes du district et aux maîtres d'ouvrage vaudois de bénéficier des cofinancements fédéraux.

Lors des trois précédentes générations de projet d'agglomération, la Confédération a accordé<sup>1</sup> plus de CHF 45 millions<sup>2</sup> à des mesures sur la partie vaudoise du Grand Genève.

## Logique d'ensemble des projets d'agglomération Grand Genève

Depuis 2007, trois générations de projet d'agglomération ont été remis à la Confédération. Chaque génération s'inscrit dans la continuité de la précédente et consolide les orientations stratégiques du développement territorial :

1. Le PA1 a contribué à la mise en place du schéma d'ensemble. Les grandes infrastructures structurantes autour du réseau ferroviaire de l'agglomération ont été présentées pour un cofinancement, notamment des tramways et mesures liées au CEVA.
2. Le PA2 a poursuivi la définition des grands axes structurants, tramways et bus à haut niveau de service, adjonction de l'échelle des agglomérations régionales, ainsi que des mesures destinées à faciliter leur fonctionnement, plateformes multimodales, rabattement vers les gares, P+R, etc.
3. Le PA3 s'est concentré sur l'optimisation et la valorisation des infrastructures de niveau d'agglomération en généralisant le rabattement sur les gares Léman Express et CFF, en améliorant les interfaces et en renforçant les infrastructures de mobilité douce dans et entre les zones urbaines et villageoises.

## Objet de l'action proposée

### Le projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération

A la suite de la logique entamée, le PA4 consolide la vision d'ensemble établie pour le PA1 autour de cinq messages clés qui priorisent les orientations de l'agglomération à l'horizon 2040 :

- **Verte** : qui revendique une haute qualité environnementale et paysagère, reconnaît la valeur de ses espaces naturels et agricoles et les services écosystémiques qu'ils rendent, y compris dans l'urbain, et réduit ses atteintes aux ressources naturelles.
- **Multipolaire** : qui reconnaît les identités, interdépendances et complémentarités entre ses différents centres urbains et qui soutient et facilite les interactions et connexions entre eux.
- **Compacte** : qui systématise dans tous ses espaces urbains la notion de densification vers l'intérieur, une densité élevée adaptée au contexte, des espaces publics sûrs, confortables et inclusifs.
- **De proximités** : qui organise son territoire et ses fonctions pour réduire les distances parcourues et assurer l'accueil de la bonne fonction au bon endroit, au plus proche possible des habitants.
- **Transfrontalière** : qui assume son statut binational et met en place les dispositifs nécessaires à son fonctionnement territorial et à sa gouvernance.

Les mesures proposées visent prioritairement au développement de l'armature principale transports publics et mobilité douce – par l'extension du réseau de tramway, la création de voies vertes et la poursuite du maillage cyclable – et à améliorer les interfaces ferroviaires, avec en tête les mesures liées à l'extension souterraine de Cornavin. Enfin, le PA4 met un accent particulier sur la préservation des espaces ouverts et les limites à l'urbanisation en concentrant la croissance dans les centres urbains. Il amorce la démarche de transition écologique qui sera au cœur du PA5.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des montants accordés par la Confédération, pas des sommes qui ont à ce jour été versées aux maîtres d'ouvrage, les crédits n'étant versés qu'au moment du démarrage effectif des travaux.

<sup>2</sup> Ce montant ne comprend pas les mesures ferroviaires du PA1, ni les mesures de petite ampleur dites « en paquets forfaitaires » dont le taux de contribution est calculé différemment.

## **PACA Genève-Rolle**

Les grandes stratégies du projet d'agglomération sont déclinées territorialement dans les périmètres d'aménagement concerté d'agglomération (PACA) qui font chacun l'objet d'un chapitre du PA4. Le district de Nyon est couvert, avec quatre communes françaises et six communes genevoises, par le PACA Genève-Rolle.

Le diagnostic territorial et les orientations stratégiques présentés dans le chapitre Genève-Rolle (en annexe de ce préavis) ont été discutés au sein du Comité technique du PACA et validés lors d'un Comité de pilotage qui s'est tenu le 13 octobre 2020.

## **Mesures d'agglomérations sur le territoire vaudois**

### *Mesures infrastructurelles horizon A (réalisation avant 2028)*

Le PA4 inscrira trois mesures en horizon A, c'est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux avant 2028. Certaines de ces mesures étaient inscrites en horizon B du PA3.

- 12-28 Requalification de la route de Suisse RC1 (3<sup>e</sup> étape) : tronçons sur Prangins et Gland. Maître d'ouvrage : Canton de Vaud (DGMR)
- 31-18 Requalification en faveur des transports en commun (TC) et des mobilités douces (MD) du passage inférieur route de l'Etraz. Maître d'ouvrage : Ville de Nyon
- 31-39 (Paquet forfaitaire) Requalification de l'axe Vy-Creuse/rue du Perron en faveur des MD. Maître d'ouvrage : Ville de Gland.

### *Mesures infrastructurelles horizon B (réalisation entre 2028 et 2032)*

Le PA4 inscrira quatre mesures en horizon B, c'est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux entre 2028 et 2032. Ces mesures devront être confirmées dans la prochaine génération par une nouvelle inscription en horizon A du PA5.

- 31-10a Requalification du réseau routier de Nyon en faveur des TC et des MD : route de St-Cergue (partie haute). Maître d'ouvrage : Ville de Nyon
- 31-21 (Paquet forfaitaire) Aménagement d'un itinéraire cyclable en site propre au nord de l'agglomération nyonnaise : tronçon rte de St-Cergue-rte de Duillier. Maître d'ouvrage : Ville de Nyon
- 31-24 Aménagement MD et espaces publics dans le cœur de ville de Nyon. Maître d'ouvrage : Ville de Nyon
- 31-28 (non cofinancée) Réalisation de la route du Châtellard au nord de l'agglomération nyonnaise. Maître d'ouvrage : Ville de Nyon.

La mesure 31-28 Réalisation de la route du Châtellard n'est pas candidate à un cofinancement fédéral, mais sera inscrite au projet d'agglomération puisqu'elle soutient fonctionnellement les autres mesures au centre de Nyon.

### *Mesures infrastructurelles horizon C (réalisation au-delà de 2032)*

En outre, dix mesures sont annoncées en priorité C, c'est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux après 2032. Ces mesures ne seront pas inscrites dans l'accord sur les prestations et pourront être reclassées en priorité supérieure lors des générations suivantes selon leur état de maturité. Ces mesures sont listées dans le tableau en annexe.

## Mesures d'urbanisation

Les mesures d'urbanisation définissent les principaux secteurs de développement urbain d'un projet d'agglomération. Elles ne font pas l'objet d'un cofinancement fédéral, mais participent de l'argumentaire général et de la justification des demandes de financements infrastructurels.

Sur le territoire vaudois, quatre mesures d'urbanisation sont inscrites au PA4, correspondant aux quatre secteurs du périmètre compact d'agglomération du PDCn, à savoir :

1. UD1-04 Coppet-Commugny
2. UD1-05 Nyon-Eysins-Prangins
3. UD1-06 Gland
4. UD1-07 Rolle-Mont-sur-Rolle

## État d'avancement

A l'heure où est déposé ce préavis, les documents qui composent le projet d'agglomération – rapport principal, chapitres PACA, fiches mesures et synthèse du PA4 – sont en cours de finalisation, des modifications mineures pourraient y être apportées jusqu'à leur validation définitive par l'Assemblée du 22 avril 2021.

Le présent préavis se concentre sur la partie vaudoise du Grand Genève. Le rapport principal (env. 180 pages) du PA4 peut être mis à disposition des commissaires dans son état d'avancement, en cas de demande du Conseil intercommunal. En outre, la synthèse du PA4 (qui est le document qui sera formellement signé par les partenaires) sera rédigée entre février et début avril : le document pourra être mis à disposition dans son état d'avancement à partir du mois de mars, en cas de demande du Conseil intercommunal.

Un planning de rédaction et de validation est fourni en annexe.

## Financement

La réalisation du projet d'agglomération est rendue possible par la mise à disposition des collaborateurs de la Région de Nyon dans l'équipe technique du Grand Genève, par sa cotisation au budget du GLCT et sa participation au programme d'études.

## Calendrier

21.12.2020-12.02.2021	Consultation technique de la version intermédiaire du PA4 auprès des partenaires GLCT
Février 2020-avril 2021	Rédaction de la version finale du PA4 et de la synthèse du PA4
22.04.2021	Validation du PA4 par l'Assemblée du GLCT
26.04.2021-31.05.2021	Approbation politique du PA4 par les partenaires
03.06.2021	Signature du PA4 par les représentants des cantons de Genève, Vaud et des partenaires du GLCT
15.06.2021	Dépôt du PA4 auprès de la Confédération

## Communication

La signature du projet d'agglomération, le 3 juin 2021, fera l'objet d'un événement presse du Grand Genève, dans la mesure de ce qu'autoriseront les règles sanitaires. La Région de Nyon relayera et valorisera cette actualité via ses canaux de communication.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Participation à l'élaboration d'une vision commune pour le développement territorial de l'agglomération. Renforcement du rôle de la Région comme coordinatrice de l'aménagement régional.
Bénéfices pour les communes	Possibilité d'obtenir des cofinancements fédéraux pour la réalisation d'infrastructures de transport.
Bénéfices pour les habitants	Amélioration de la qualité des infrastructures de mobilité. Amélioration de la qualité de vie grâce à un développement territorial concerté.

## Conclusion

La signature de cette charte engage notre territoire à assumer sa part de responsabilités pour la réalisation des infrastructures projetées. Elle confirme aussi l'intérêt pour la Région de participer à la politique des agglomérations qui porte ses fruits en cofinçant des infrastructures importantes pour les collectivités du district et en engageant de nombreuses synergies dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation et de l'environnement.

Le Conseil intercommunal est donc saisi afin d'autoriser les représentants de la Région de Nyon à signer la synthèse du projet d'agglomération et à approuver la liste des mesures concernant le district, notamment les mesures A requérant un cofinancement dans le cadre du PA4.

## Annexes

1. Chapitre PACA Genève-Rolle
2. Liste des mesures sur territoire vaudois
3. Calendrier de réalisation et de validation du PA4

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 64-2021 relatif à l'approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver la liste des mesures vaudoises et le dépôt du projet d'agglomération Grand Genève 4<sup>e</sup> génération auprès des services de la Confédération,
- d'autoriser les représentants du Comité de direction à signer ces documents.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 janvier 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général